A propos de l'Art Suisse à l'étranger

Autor(en): **Geiger, Ernst**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1916)**

Heft 165-166

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-625363

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

d'Exposition aura dans une ville qui était jusqu'ici fort mal partagée dans ce domaine. Nous faisons des vœux pour la pleine réussite de cette Exposition.

Berne, septembre 1916.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

La Société universitaire s'est déclarée prête à faire bénéficier le fonds du *bâtiment d'Exposition* de Berne de sa séance annuelle et d'aider ainsi les artistes dans la réalisation tant désirée de ce projet. Sans compter l'apport matériel que nous pouvons espérer de cette manifestation, nous apprécions hautement ce témoignage de sympathie à un moment où les arts souffrent tout particulièrement. Dans la seconde moitié de novembre aura lieu une fête au Schänzli qui se composera probablement d'une matinée avec concert et autres réjouissances — le Théâtre municipal a promis sa collaboration — et d'une soirée avec bal. Les artistes ont été invités à collaborer et la section de Berne de notre société a formé un comité en vue de l'organisation d'un

Salon humoristique.

Nous espérons que ce salon sera une des principales attractions de la fête et que les artistes tiendront à contribuer à sa réussite. Ce salon sera exposé dans un local fermé et il sera prélevé une entrée. Le règlement au sujet de la vente, d'une loterie ou d'une vente aux enchères des œuvres sera fait ultérieurement. Il sera également décidé plus tard si cette exposition restera ouverte après la fête et combien de temps.

Le programme n'est aucunement limité ; la plus grande diversité est au contraire recommandée quant aux idées, techniques, format, etc. ; seul le terrain politique doit être évité.

Afin d'obtenir plus d'unité et pour faciliter aux artistes leur envoi, la commission d'organisation prendra à sa charge un encadrement provisoire en harmonie avec l'exposition. Le lieu est la date de la livraison (commencement de novembre) sera communiqué par une circulaire.

Vu l'importance qu'a pour nous la réussite financière de cette entreprise, il a été décidé que *chaque membre de notre section est tenu de fournir au moins une œuvre.* Nous espérons que les dames artistes de Berne voudront bien aussi collaborer à notre œuvre et **nous serions reconnaissants à tous nos collègues de la Suisse s'ils voulaient s'intéresser à la chose.** Nous sommes certains qu'à l'idée seule de ce projet, qui est nouveau pour notre ville, il sera venu à l'esprit de maint collègue une idée spirituelle qu'il se hâtera de fixer en une œuvre. Le soussigné est prêt à donner tous les renseignements que l'on pourrait désirer.

Pour le Comité
de la Section de Berne des P. S. et A. S.
SURBEK.

A propos de l'Art Suisse à l'étranger.

Le temps a été malheureusement trop court à l'assemblée générale de Langenthal, pour discuter avec fruit cette question qui avait été mise à l'ordre du jour par les bons soins du Comité central sans que j'en eusse fait la demande. Mais, comme différents membres de la Société ont exprimé leur opinion, soit oralement soit par écrit ou par la voix de la presse, je me vois forcé de donner quelques explications.

L'argument que l'exportation d'œuvres d'art suisses serait au détriment de notre pays et de notre culture ne tient pas debout. A une surproduction de jour en jour grandissante l'exportation est le seul remède. On pourrait même s'attendre, dans le cas ou cette exportation se réaliserait vraiment, à ce que certains milieux de chez nous qui ont toujours gardé vis-à-vis des artistes une attitude très réservée, réfléchissent un peu à la valeur de notre art suisse.

L'exemple de la France qui a laissé partir pour l'étranger une bonne partie des œuvres les plus remarquables du XIXe siècle est mal choisi. Heureusement notre art officiel n'est pas centralisé comme c'est le cas chez nos voisins et ne se concentre pas uniquement sur un académisme stérile. Il serait du reste facile d'y remédier. N'oublions pas non plus la phalange de collectionneurs particuliers qui font leur part pour conserver les belles œuvres d'art au pays. Du reste, il y aurait un moyen bien simple pour empêcher que des œuvres importantes quittent le pays sans qu'on ait eu l'occasion de les voir auparavant en Suisse : il suffirait d'un article des statuts d'une *société d'art suisse à l'étranger* qui dise que seules les œuvres qui ont figuré dans une exposition importante en Suisse seront susceptibles d'être envoyées aux expositions à l'étranger. Les organes officiels intéressés ont donc, par le fait de leur collaboration, le moyen de remédier à ces inconvénients. Si au contraire il s'en désintéressent, ils perdent du même fait tout droit de récrimination au cas où les artistes trouvent une solution toute commerciale de leurs intérêts et qu'ils envisagent tout simplement leur *avantage matériel,* comme le leur reproche dans la presse un membre passif.

Quant à moi, et je croyais l'avoir dit assez clairement dans mon premier article, je pensais à quelque chose de plus que cet *avantage matériel* de quelques-uns. Il s'agit à mon sens d'une question vitale pour les artistes. Celui qui ne voit que l'*avantage matériel* n'a pas compris le sérieux de la situation. Notre situation qui, abstraction faite de quelques exceptions, est déjà actuellement très précaire, peut devenir critique si nous ne cherchons pas à être un peu prévoyants. Si nous attendons trop longtemps nous trouverons la place prise. Gardons-nous de nous barrer le chemin mutuellement. Lançons-nous dans la concurrence avec l'étranger.

Ernest GEIGER.

IMPRIMERIE ATTINGER NEUCHÂTEL